



DÉLIBÉRATION

du 17 septembre 2024

| | |
|---|--|
| Présents : 21 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25 | L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire . Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, M. Mme Isabelle LEAUTE Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU), Mme Sandrine BRANCHEREAU, (ayant donné pouvoir à Fabrice PAYEN), Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Türkan RENZO, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU) Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX Secrétaire de séance : Philippe THIBAudeau Date de la convocation : 11 septembre 2024 |
| Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>19/09/2024</u> Publiée, le <u>19/09/2024</u> Notifiée, le | Délibération n°24.6.6 <u>URBANISME – BÂTIMENTS</u> <i>Acquisition par la Commune d'une parcelle privée rue du Stade (régularisation)</i> |

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la succession de Madame LANDAIS, il est apparu que la parcelle cadastrée ZE 593, d'une superficie de 100 m², à usage actuel de voirie, située rue du Stade est propriété de la succession.

Les héritiers souhaitent régulariser cette situation.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L2121-29 du CGCT ;

Considérant la présentation en commission urbanisme le 28 août 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DONNE** son accord à l'acquisition au prix d'1€ la parcelle cadastrée ZE 593, d'une superficie de 100 m² auprès de la succession de Madame LANDAIS, frais d'acte à la charge de la Commune.

Philippe THIBAudeau
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU